

chrétien doit avoir pour la patrie et pour l'Eglise, et la subordination de ces deux amours.

“ Si la loi naturelle, dit ce grand Pape dans
“ l'Encyclique sur la constitution chrétienne des
“ Etats, nous ordonne d'aimer d'un amour de pré-
“ dilection et de dévouement le pays où nous
“ sommes nés et où nous avons été élevés, jusque
“ là que le bon citoyen ne craint point d'affronter
“ la mort pour sa patrie, à plus forte raison les
“ chrétiens doivent-ils être animés de pareils sen-
“ timents à l'égard de l'Eglise. Car elle est la cité
“ sainte du Dieu vivant; lui-même de qui elle a
“ reçu sa constitution. C'est sur cette terre, il est
“ vrai, qu'elle accomplit son pèlerinage ; mais
“ établie institutrice, et guide des hommes, elle les
“ appelle à la félicité éternelle. Il faut donc aimer
“ la patrie terrestre qui nous a donné de jouir de
“ cette vie mortelle, mais il est nécessaire d'aimer
“ d'un amour plus ardent l'Eglise à qui nous
“ sommes redevables de la vie immortelle de l'âme,
“ parce qu'il est raisonnable de préférer les biens
“ de l'âme aux biens du corps, et que les devoirs
“ envers Dieu ont un caractère plus sacré que les
“ devoirs envers les hommes.”

Or, pour les Canadiens-français qui ont reçu de leurs ancêtres le précieux héritage de la foi catholique et de la belle langue française, qui a contribué si puissamment à la conservation de cette foi, ces deux amours doivent être encore plus